



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 29 JUIN 2018

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUL. 2018



Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 28 mai 2018,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Gilles BOITEL, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Chanez HERBANNE,
M. Philippe EYMERY

En présence également des 3 membres suppléants suivants :

M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
M. Didier RUMEAU	suppléant de	Mme Chanez HERBANNE
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

3 membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Daniel LECA ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE
M. Jacques DORIDAM ayant donné pouvoir à M. Gilles BOITEL
M. Alexis MANCEL ayant donné pouvoir à Mme Caroline CAYEUX

Etaient excusés :

M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Jean-Luc SAUVE, M. Frédéric GAMBLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Anne FUMERY,
Mme Martine BORGEOO, Mme Nicole COLIN, M. Alain LETELLIER, M. Eric de VALROGER, M. Jean CAUWEL, Mme
Nathalie LEBAS, M. Frans DESMEDT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2. des statuts du syndicat et à l'article L. 3312-5 du code général des
collectivités territoriales ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2018 06/29-01 relatif au compte de gestion 2017 du SMABT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION les conclusions suivantes :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part,
- **ARRETE** les comptes de l'exercice 2017,
- **APPROUVE** le compte de gestion 2017, ci annexé.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 23 JUIL. 2018

